

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
24/11/2022

Dossier complet le :
21/12/2022

N° d'enregistrement :
2022-ARA-KKP-4139

1. Intitulé du projet

Centrale solaire photovoltaïque au sol - Moriat 12

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RESOLIENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POULAIN Stéphane, Directeur Général

RCS / SIRET

8 9 2 | 6 5 2 | 8 6 8 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Installation solaire photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 300kWc et inférieure à 1000 kWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Moriat (63).

Le propriétaire procède seulement à un entretien de la parcelle par pâturage ovin et/ou entretien mécanique de temps en temps pour éviter l'enfrichement de la parcelle.

La centrale photovoltaïque sera directement installée sans modification du terrain naturel. Les panneaux solaires seront fixés sur des supports métalliques inclinées (tables photovoltaïques). Il est prévu un espacement entre les rangées de 4 à 5 m de façon à conserver le maximum d'espaces libres. Le projet est réversible.

En équipements annexes, une clôture sera mis en place autour du site. La clôture sera dimensionné de façon à laisser circuler la petite faune. Un poste électrique d'environ 24 m² sera construit en bordure de la route d'accès.

L'emprise clôturée est d'environ 1,5 ha.

4.2 Objectifs du projet

La mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque pour la production et l'injection sur le réseau d'électricité verte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2024. L'équipe d'installation interviendra pour la réalisation des supports (pieux battus) puis la pose des châssis porteurs et enfin la pose et le raccordement des panneaux solaires. L'installation sera réalisée par une équipe d'une dizaine de personnes au maximum, pendant une période de 4 mois.

Le site sera clôturé. Aucune étape de terrassement ne sera faite. Les fondations seront en pieux battus afin de limiter l'artificialisation du sol. De plus, cette solution présente l'avantage d'être réversible en fin d'exploitation de la centrale. Une tranchée sera nécessaire afin de faire passer les câbles électriques et de relier les modules PV entre eux.

Aucune pistes lourdes ne sera construite. Une piste interne permettra de circuler autour du site.

Le raccordement au réseau public est réalisé par Enedis qui amènera une extension du réseau public de distribution en limite de parcelle.

Les clôtures existantes sont conservées et refaites sur les secteurs le nécessitant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Hors mis les visites périodiques d'entretien préventif, il n'y aura aucune intervention humaine sur le site. Ces visites seront d'une journée par trimestre.

L'entretien du site se déroulera comme précédemment par pâturage ovin avec un complément mécanique si nécessaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire (non encore déposée)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	19600 m2
Parcelle	000 ZC 0007
Superficie des panneaux solaires	5000 m2
Nombre de panneaux solaires	environs 3000
Nombre de local technique d'une surface d'environ 20m2	1
Espacement entre les tables de panneaux	4 à 5 m
Hauteur des structures (point haut et bas)	2.4m / 1m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LIEU DIT CHAUMIANE
63340 MORIAT

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 14 ' 54 " 07E Lat. 4 5° 24 ' 57 " 01N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE 2 830007460 COTEAUX DE LIMAGNE OCCIDENTALE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection du biotope dans un rayon d'au moins 30 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la zone d'implantation (directive habitat) est à 370m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou en phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison et la tranchée de passage des câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun matériaux ne seront extraits du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc solaire photovoltaïque prend place au sein d'aucun zonage réglementaires paysagers et environnementaux. De manière générale, le maintien d'une large bande de 4 à 5 m entre les tables photovoltaïques est favorable à l'accueil de la biodiversité. Un passage petite faune prévu au niveau de la clôture du site. Des mesures de suppression et de réduction des incidences sur les milieux naturels seront engagés en phase de travaux (exemple : calendrier adapté pour les travaux)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la centrale photovoltaïque n'est pas en mesure de présenter des incidences avec les habitats et espèces du site Natura 2000 identifié compte tenu de l'éloignement de ce site et de la taille réduite du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Occupation d'une parcelle de 19600m2 situé en zone ZC. L'usage actuel du terrain sera conservé par le projet (entretien du site par pâturage ovin ou mécanique).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRt sur la commune. Hors des prescriptions d'une conduite de gaz ou d'hydrocarbures.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas en zone inondable. Un risque retrait gonflement argile moyen existe. Aucun risque de mouvement de terrain ou de cavités souterraines.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement en phase chantier, le trafic se limitera à la livraison des engins et du matériel (structures, modules, poste de livraison, équipements électriques)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, des émissions sonores typiques des chantiers de BTP seront présentes. En dehors de cette phase, les sources de bruits sont non significatives.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En considérant l'isolation du site par rapport au village de Moriat et la hauteur maximale de l'installation (2.4 m maximum), la centrale photovoltaïque ne sera pas visible dans le paysage lointain. Le parc photovoltaïque pourra être visible seulement au lieu-dit Chaumiane.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol est conservé dans le cadre du projet. L'installation ne modifie pas l'activité du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'emplacement du projet a été réfléchi de façon à obtenir le moindre impact et à défricher ou déboiser aucun arbres.

nous proposons les mesures suivantes :

- Adaptation du calendrier des travaux de façon à limiter le dérangement de la faune.
- Organiser la gestion des déchets de chantier en détaillant les filières de valorisation mises en place et le devenir des déchets et préciser les moyens afin de limiter les émissions de poussières.
- La multiplication des câbles est évitée par le recours à des boîtes de jonction regroupant l'électricité produite par plusieurs tables de panneaux pour la transmettre vers les onduleurs.
- Le maillage large du grillage permet la circulation de la petite faune
- Organisation du démantèlement en fin d'exploitation et réduction de ses effets

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettrait la production d'énergies renouvelables. Nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Conservation voire amélioration de l'usage initial du site
- Projet loin de toutes zones environnementales ou paysagères.
- Le site n'est pas recouvert d'une végétation sauvage, et n'est donc pas sujet à un proche retour de la flore et de la faune. Il ne nécessite pas de déboisement pour laisser place au projet de centrale photovoltaïque
- Une attention particulière sera portée à l'organisation et à la propreté du chantier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Fuveau

le, 21/12/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant s

